

COMMUNE DE TREMARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Affiché le 10/03/2023

ID : 022-212203657-20230306-2023_03_06-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	10
En exercice	10
Qui ont pris part à la délibération	08

Séance du 06 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREMARGAT, régulièrement convoqué par le Maire en date du 27 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire.

Présents : M. François SALLIOU, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Aurélie GESTIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. François JÉGOU, M. Antoine MARIN.

Absent excusé :

Absentes : Mme Nadège VERNEUIL, Mme Agnès CASSIN,

Secrétaire de séance : M. Antoine MARIN

Secrétaire de séance adjoint : M. François JÉGOU

Délibération n° 2023-03-06

Validation du projet de la grande boucle de randonnée portée par les communes de KERGRIST-MOËLOU, TREMARGAT, PLOUNEVEZ-QUINTIN, PEUMERIT-QUINTIN, ST-NICOLAS-DU-PELEM, LANRIVAIN, LOCARN, DUAULT, ST-SERVAIS, ST-NICODEME, MAËL-PESTIVIEN, BULAT-PESTIVIEN

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Catherine ROUXEL, conseillère municipale référente, qui informe le Conseil municipal du projet d'une grande boucle de randonnée qui est porté depuis mars 2021, par des élus de 12 communes. 7 communes sont sur le territoire de la CCKB : Kergrist-Moëlou, Trémargat, Plounevez-Quintin, Peumerit-Quintin, Saint Nicolas du Pélem, Lanrivain, Locarn et 5 communes sont sur le territoire de GPA : Duault, St Servais, Maël-Pestivien, Bulat-Pestivien et St-Nicodème. De cinq communes impliquées au départ, elles sont douze désormais et la randonnée qui comptait une cinquantaine de kilomètres, atteint aujourd'hui près de 100km. L'idée de ce sentier de randonnée, au-delà de son intérêt paysager est de mutualiser les moyens internes afin de gérer collectivement et durablement ce dernier. Il a pour objectif de contribuer au développement touristique et à la mise en valeur du patrimoine. Ce projet est soutenu par la communauté de communes du Kreiz Breizh et la communauté de communes de Guingamp Paimpol agglomération ainsi que par le département des Côtes d'Armor. Le tracé du projet de la grande boucle est quasiment finalisé. Il a pour ambition d'être inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), Les douze communes doivent désormais obtenir les conventions pour mettre en œuvre ce circuit qui suit principalement le massif granitique de Quintin. Monsieur le Maire informe le Conseil que cet (ces) itinéraire(s) emprunte(nt) des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé des communes mais également appartenant à des propriétaires privés. Pour permettre l'inscription au PDIPR, des conventions de passage avec les propriétaires sont nécessaires afin de définir les conditions dans lesquelles le propriétaire autorise le passage des randonneurs sur ses parcelles mais également les responsabilités des parties ainsi que les conditions de mise en œuvre des opérations d'aménagement, d'entretien, de balisage et de promotion du sentier. Les parcelles appartenant à des propriétaires privés ont été identifiées, il convient, à présent de les informer dans l'objectif d'obtenir leur accord.

COMMUNE DE TREMARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Affiché le

ID : 022-212203657-20230306-2023_03_06-DE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le projet de la grande boucle porté par les douze communes ci-dessus désignées ;
- autorise le Maire à engager des démarches auprès des propriétaires concernés pour les informer du projet de la grande boucle de randonnée amené à traverser leurs parcelles ;
- autorise le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération ;

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le - 9 MAR. 2023

Le secrétaire de séance
Antoine MARIN
1^{er} adjoint au Maire



Le Maire,
François SALLIOU

